



Plan d'activités 2018-2019

INTRODUCTION

La Société d'aide à l'enfance catholique de Hamilton (SAECH) s'est engagée à protéger les enfants et les jeunes de notre communauté catholique contre les mauvais traitements et la négligence. Notre perspective communautaire nous amène à collaborer avec différents partenaires afin de favoriser le bien-être des enfants et des jeunes, et de renforcer la capacité des familles de Hamilton. En place depuis 65 ans, la SAECH continue d'évoluer et de s'adapter en fonction des besoins de la communauté locale et des exigences législatives. Chaque année, notre personnel professionnel et dûment formé intervient auprès de nombreux enfants, jeunes et familles.

Le présent document est le plan d'activités de la SAECH pour l'exercice 2018-2019. Il se penche sur le contexte provincial, les orientations stratégiques locales, les méthodes de travail, les sources de pression et les exigences opérationnelles dans le but de dégager les possibilités et les défis que doit aborder notre organisme en 2018-2019.

À cette fin, nous faisons le bilan de l'exercice précédent et passons en revue le rendement de nos services et de notre organisme dans son ensemble, y compris sur le plan de l'assurance de la qualité, des avancées en matière de développement organisationnel, des activités stratégiques et des résultats, ainsi que les influences provinciales. Notre plan de services pour 2018-2019 s'appuie sur notre feuille de route stratégique et nos priorités organisationnelles.

Mandat

Les Sociétés d'aide à l'enfance (SAE) sont des organismes autonomes dont le mandat est de fournir des services essentiels et obligatoires servant de filet de sécurité pour les membres les plus vulnérables de notre société, soit les nourrissons, les enfants et les jeunes qui sont victimes de violence physique, sexuelle ou affective, de négligence ou d'abandon, ou risquent de l'être. Les SAE sont tenues d'intervenir lorsqu'une personne responsable d'un enfant n'est pas en mesure d'en prendre soin ou de subvenir à ses besoins.

Les SAE offrent ces services aux collectivités de l'Ontario depuis plus d'un siècle.

Les SAE doivent remplir certaines fonctions en vertu des dispositions de la *Loi sur les services à l'enfance, à la jeunesse et à la famille (LSEJF)*. Tel que précisé dans la LSEJF, le mandat des SAE inclut les fonctions suivantes :

- faire enquête sur les allégations ou les preuves selon lesquelles des enfants qui ont moins de seize ans ou qui sont confiés aux soins ou à la surveillance d'une SAE peuvent avoir besoin de protection;

- protéger, en cas de besoin, les enfants qui ont moins de seize ans ou qui sont confiés aux soins ou à la surveillance d'une SAE;
- offrir aux familles des services d'orientation, de consultation et d'autres services pour protéger les enfants ou pour empêcher que surviennent des situations qui nécessitent cette protection;
- fournir des soins aux enfants qui leur sont confiés conformément à la *LSEJF*;
- superviser les enfants qui leur sont confiés conformément à la *LSEJF*;
- placer des enfants en vue de leur adoption conformément à la Partie VII de la *LSEJF*;
- fournir tout autre service stipulé par la *LSEJF* ou une autre loi.

Cette loi, ainsi que la réglementation, les directives et les normes afférentes, précisent les exigences détaillées que doivent satisfaire les services fournis par les SAE, le mode de prestation de ces services, notamment aux enfants et aux familles autochtones et à la communauté francophone, ainsi que le laps de temps dans lequel ces services doivent être fournis.

La majorité des enfants qui reçoivent les services de protection des SAE demeurent dans leur communauté et leur famille. Ce soutien en milieu familial prend la forme d'évaluations intensives, de plans d'intervention et de liaison avec un grand nombre de professionnels et de fournisseurs de services. Une supervision permanente de l'enfant est également effectuée pendant la période où il demeure avec sa famille. Dans ce genre de cas complexes, il existe un risque perçu ou réel de violence ou de négligence, et le besoin de protection de l'enfant a été vérifié. L'intervention doit alors être assurée par des employés compétents et qualifiés du domaine de la protection de l'enfance. Lorsqu'elle ne pose aucun danger, la prestation de services en milieu familial respecte l'orientation politique du gouvernement et le mandat législatif et réglementaire qu'il s'est fixé.

Vision, valeurs et orientation stratégique

Notre vision

Des enfants et des jeunes épanouis et en sécurité. Des familles habilitées à prendre soin d'elles-mêmes. Des communautés solides.

Notre mission

Guidés par les valeurs et enseignements catholiques, nous offrons des services bilingues (en anglais et en français) aux enfants et aux jeunes de la communauté de Hamilton en assurant leur sécurité et leur bien-être, en renforçant leur famille et en leur offrant la possibilité d'entretenir des relations durables.

Nos valeurs

Compassion et bienveillance les uns envers les autres et à l'égard des personnes que nous servons

Équité et inclusion

Partenariats avec les familles, églises et communautés

Responsabilité partagée

Justice sociale

Réussite des enfants, des jeunes et des familles

Communication transparente et collaboration

Orientations stratégiques de la SAECH

Nous avons toujours accordé la priorité à la sécurité, à la stabilité et au bien-être des enfants et des jeunes au sein des familles et de la communauté. Pour y parvenir, la SAECH a adopté un plan stratégique qui mise sur l'immense pouvoir de la collaboration. Ce plan, qui s'appuie sur nos atouts, oriente nos efforts et ressources pour répondre à nos priorités les plus urgentes.

Nous utilisons un tableau d'évaluation équilibré pour effectuer notre planification stratégique. Cette approche permet de cerner les orientations stratégiques qui correspondent directement à notre vision et à notre mission et qui sont axées sur quatre piliers :

1. Plan Brighter Futures (un avenir meilleur)
2. Équipe passionnée et préparée
3. Excellence dans nos activités
4. Confiance du public et des parties prenantes

Les objectifs sont établis en fonction des orientations stratégiques; des indicateurs de rendement sont ensuite créés pour nous aider à mesurer nos progrès dans la mise en œuvre du plan.

Activités clés à l'appui des orientations stratégiques : 2018-2019

Ces quatre initiatives sont les Projets prioritaires de la SAECH pendant l'exercice 2018-2019 :

1. Application de la *Loi sur les services à l'enfance, à la jeunesse et à la famille* (avril 2018)
2. Adoption de l'outil Signs of Safety
3. Mise en œuvre du Réseau d'information pour la protection de l'enfance (RIPE)
4. Respect de la diversité, de l'inclusion et de l'équité en mettant l'accent sur nos initiatives de réconciliation avec les peuples autochtones et nos engagements dans le cadre du programme Une vision Une Voix

Chacun de ces quatre projets prioritaires est en harmonie avec les priorités provinciales dans le domaine du bien-être de l'enfance et se répercutera sur tous les employés de l'organisme. La SAECH continuera d'adopter des stratégies exemplaires de gestion du changement afin de concrétiser ces priorités.

Principales réalisations liées aux orientations stratégiques : 2017-2018

Nos projets prioritaires au cours de l'exercice 2017-2018 étaient les suivants :

1. Projet de loi 89 (promulgué *Loi sur les services à l'enfance, à la jeunesse et à la famille*)

Nous étions bien préparés à la proclamation de cette nouvelle loi à la fin d'avril 2018, puisque nous avons déjà pris diverses mesures :

- Nous avons restructuré notre modèle de services et mis sur pied une nouvelle équipe chargée d'examiner les responsabilités accrues que prévoit le projet de loi 89 relativement à la prise en charge des jeunes. L'équipe SYNC chargée de soutenir les jeunes et leurs réseaux au sein de la communauté offre des services aux familles ayant des adolescents, aux fournisseurs de services qui attendent un enfant et aux jeunes parents.
- Nous avons offert à nos employés une formation exhaustive pour qu'ils soient prêts à apporter des changements à notre modèle de services après la proclamation de la loi.
- Nous avons informé nos partenaires communautaires et l'ensemble de la collectivité dans le cadre de réunions et au moyen de communications électroniques et de la publication d'une page d'opinion dans le journal *Hamilton Spectator*.

2. Recrutement de familles d'accueil

Nous avons continué de mettre en place les bases nécessaires pour renforcer notre capacité de recruter des familles d'accueil et nous nous attendons à récolter les fruits de notre travail en 2018-2019. Plus précisément, nous avons progressé sur les fronts suivants :

- Embauche d'un expert en recrutement afin d'orienter nos efforts. (La démission de cette personne a retardé la progression du dossier, mais nous avons maintenant un nouvel employé qui a déjà établi des contacts importants.)
- Renouvellement des documents promotionnels et informatifs sur le rôle des familles d'accueil, notamment la production de vidéos mettant en vedette de vraies familles d'accueil. Le lancement des vidéos devait avoir lieu pendant les 2^e et 3^e trimestres de 2018.

- Inauguration d'un nouveau webinaire lors des séances d'information sur l'accueil et l'adoption. Le premier webinaire a rapidement affiché complet, et on s'attend à ce que les suivants soient tout aussi populaires.

3. Mise en œuvre du Réseau d'information pour la protection de l'enfance (RIPE)

Nous avons effectué toutes les démarches nécessaires au lancement réussi du RIPE le 16 avril 2018. Après avoir mis en place les différents systèmes à l'interne et formé les employés, nous avons informé en temps opportun les parties prenantes sur les implications potentielles de ce lancement. Nous continuons de mettre à jour nos connaissances, de nous adapter et d'optimiser le RIPE.

4. Amélioration de la qualité et du rendement

Comme en témoignent nos rapports au ministère, nous avons continué de combler les attentes et nous ciblons une conformité totale aux normes d'amélioration de la qualité. Chaque trimestre, nous avons mis à jour le tableau d'évaluation équilibré et présenté les résultats aux membres du conseil. Toutes les autres demandes d'information provenant de multiples sources, notamment la Commission Motherisk et la Commission ontarienne des droits de la personne, ont été honorées. Nous avons terminé les examens des plans internes et mis en œuvre les recommandations, qui prévoient en autres le renouvellement de notre plan stratégique et du processus d'examen des pupilles de la Couronne.

Coordonnées

Pour de plus amples renseignements sur la SAEC de Hamilton, veuillez visiter notre site Web à l'adresse : www.hamiltonccas.on.ca

Demandes de renseignements des médias :

Rocco Gizzarelli, directeur général

905 525-2012, poste 3110